

AVIS N° 2012.0040/AC/SEVAM du 8 novembre 2012 du collège de la Haute Autorité de santé relatif au protocole de coopération «Extension de la période de renouvellement de verres correcteurs par un opticien, après un premier équipement prescrit par un ophtalmologiste, de 3 ans à 5 ans»

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 8 novembre 2012,

Vu les articles L. 4011-1 et suivants du code de la santé publique,
Vu l'arrêté du 31 décembre 2009 relatif à la procédure applicable aux protocoles de coopération entre professionnels de santé modifié par l'arrêté du 28 mars 2012,
Vu la demande d'avis transmise par le directeur général de l'ARS Auvergne le 2 février 2012, en application de l'article L 4011-2 du code de la santé publique,
Vu l'avis du Conseil national de l'Ordre des médecins,
Vu l'avis de l'Académie Française d'Ophtalmologie,
Vu l'avis de l'Union Nationale des Professionnels de Santé,

Considérant que le protocole consiste à étendre la période de renouvellement de verres correcteurs par un opticien de 3 à 5 ans, après un premier équipement prescrit par un ophtalmologiste,
Considérant que la recommandation de la HAS portant sur les « Troubles de la réfraction : délivrance des verres correcteurs par les opticiens dans le cadre d'un renouvellement » publiée en mars 2011, n'a pas étudié au-delà de 3 ans la possibilité pour un opticien de prescrire les lunettes après un examen par un ophtalmologiste,
Considérant que l'information du patient et son consentement sont insuffisants,
Considérant que le protocole ne permet pas de garantir la sécurité de la prise en charge, notamment en raison des risques de perte de chance pour le patient que les procédures de gestion des risques n'envisagent pas,

ADOPTE L'AVIS SUIVANT :

Le collège de la Haute Autorité de Santé n'est pas favorable au protocole de coopération « Extension de la période de renouvellement de verres correcteurs par un opticien, après un premier équipement prescrit par un ophtalmologiste, de 3 ans à 5 ans »

Fait à Saint-Denis, le 8 novembre 2012

Pour le collège,
le Président,
Pr Jean-Luc Harousseau
signé